

Mesures de restriction à respecter dans les territoires du Rhône et de l'Est lyonnais

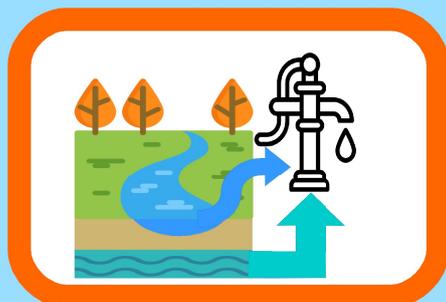
Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

ALERTE



Mesures de limitation des usages



INTERDICTION des prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (retrait ou obturation de tout dispositif)



INTERDICTION d'arrosage des espaces verts public ou privés de 10h à 18h sauf exceptions*



INTERDICTION d'arrosage des espaces sportifs public ou privés de 10h à 18h sauf exceptions *



Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION de remplir les piscines sauf pour compléments et pour les nouvelles constructions



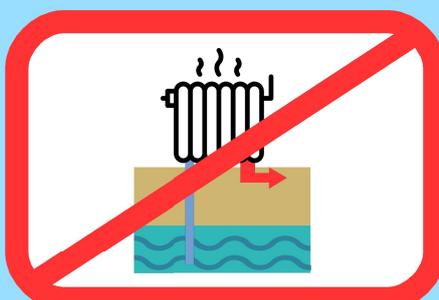
INTERDICTION de lavage des véhicules hors station professionnelle



INTERDICTION de lavage des façade, toitures sauf exceptions*



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité pour collectivités et entreprises



INTERDICTION des prélèvements d'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant pas l'eau dans la nappe



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines/brumisateurs à circuit ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet du Rhône Et Découvrez notre carte interactive



<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

